



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
30 novembre 2011
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 8^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 6 octobre 2011, à 10 heures

Président : M. Haniff (Malaisie)
Puis : M. Zelioli (Vice-Président) (Italie)
Puis : M. Haniff (Président) (Malaisie)

Sommaire

Point 107 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (*suite*)*Point 108 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (*suite*)

* Points que la Commission a décidé d'examiner conjointement.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 05.

Point 107 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (*suite*) (A/66/91, 92, 131 et 303; A/AC.3/66/L.2-L.5; E/2011/30)

Point 108 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (*suite*) A/66/130)

1. **M. Shein** (Myanmar) dit que son Gouvernement est resté ferme dans sa détermination de lutter contre l'abus et le trafic de stupéfiants qui freinent l'ensemble du développement du Myanmar. Les mesures adoptées dans le contexte de la mise en œuvre du plan national de 15 ans de lutte contre la drogue ont notamment porté sur la prévention et l'éradication des cultures illicites de pavot qui ont fortement diminué depuis 1996, de même que la production d'opium. Des drogues d'un montant de plus de 18 milliards de dollars ont été brûlées entre 1997 et 2011. Durant la première moitié de 2011, des mesures répressives ont été prises à l'encontre de 1615 cas de possession de stupéfiants.

2. Le Myanmar a réformé cette année son Comité central de lutte contre l'abus des drogues. Il a en outre signé des mémorandums d'accord avec six pays du Bassin du Mékong et collabore avec eux pour élaborer et appliquer un plan visant à éliminer totalement la drogue de la région de l'ASEAN d'ici 2015. Avec ses ressources limitées, son pays met tout en œuvre pour éliminer le danger représenté par les stupéfiants aux niveaux national, régional et international, mais seule la pleine coopération de toutes les parties prenantes – organismes internationaux, organisations non gouvernementales internationales et locales, étudiants et populations sera à même d'en garantir le succès.

3. **M^{me} Phommachanh** (République démocratique populaire lao) déclare qu'en raison de l'engagement pris par son Gouvernement en faveur du contrôle des drogues, la culture illicite du pavot et l'addiction à l'opium, des problèmes déjà anciens, ont diminué de façon dramatique ces dernières années. Néanmoins, en 2010, la culture du pavot a doublé, car la forte montée du prix de la drogue en a fait une source de revenus très tentante pour les cultivateurs de pavot, en particulier dans les districts les plus pauvres, mettant ainsi en lumière le lien dans son pays entre la production d'opium, la toxicomanie et la pauvreté. La réduction en cours de la culture du pavot est tributaire de l'existence et de la création d'autres moyens plus

appropriés d'existence durables. Une montée alarmante dans le trafic et l'usage d'héroïne et d'autres stimulants de type amphétamine a été signalée.

4. Pour faire face aux anciens et aux nouveaux problèmes liés à la drogue tout en luttant contre la pauvreté des ex-cultivateurs d'opium, son Gouvernement a adopté un plan-cadre national global de contrôle de la drogue qui s'attaque d'une part à l'offre de drogue par le biais des forces de l'ordre tout en fournissant d'autre part des alternatives économiques viables à la production d'opium. La République démocratique populaire lao a également promulgué une loi générale sur les stupéfiants pour compléter le Code pénal. Dans le cadre du programme de pays, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) examine les possibilités d'assurer la sécurité alimentaire et d'autres modes de développement des communautés qui vivaient jusque-là de la production d'opium, tout en renforçant la formation professionnelle et l'ergothérapie à l'intention des toxicomanes ainsi qu'en réduisant leur propagation du VIH/sida et en appuyant les lois et programmes à cet effet.

5. Finalement, exprimant sa gratitude pour l'aide reçue de nombreux gouvernements et de la communauté internationale, elle souligne que l'appui de toutes les parties prenantes sera nécessaire pour assurer que les succès réalisés ne soient pas inversés.

6. **M. Al Habib** (République islamique d'Iran) dit que son pays qui a des frontières communes avec deux pays du Croissant d'or, l'Afghanistan et le Pakistan, appuie fermement l'effort mondial de lutte contre la toxicomanie et la contrebande de stupéfiants. L'Iran a fermé les itinéraires de transit empruntés pour le trafic de stupéfiants illicites provenant d'Afghanistan qui demeure le principal producteur d'opium, au prix de milliers de vies d'agents chargés de faire respecter la loi et de millions de dollars. Son Gouvernement a mobilisé 30 000 soldats pour surveiller la frontière avec l'Afghanistan et le Pakistan afin d'empêcher le passage des caravanes de trafiquants. Il a érigé des remblais et des barrières pour renforcer la sécurité et contrôler le passage aux frontières à l'Est.

7. La République islamique d'Iran a collaboré avec les pays voisins ainsi qu'avec les pays situés sur la route des Balkans. Des réunions régulières d'échanges d'information sont organisées avec le Pakistan et l'Afghanistan en collaboration avec l'UNODC. Son

Gouvernement a signé une série de documents de coopération de lutte contre la drogue et a activement participé à nombre de conférences internationales sur les stupéfiants, notamment par le biais de tables rondes dans le cadre de l'Initiative du Pacte de Paris portant sur les routes de la drogue au départ de l'Afghanistan.

8. Lutter contre le trafic de la drogue devrait être considéré comme une responsabilité partagée qui devrait être abordée collectivement par le biais de la coopération internationale, car des quantités considérables d'opium provenant d'Afghanistan sont destinées aux pays européens. À cet égard, vu que le chemin le plus court vers le marché occidental passe par son pays, il est important de lui fournir une assistance technique et financière. Les politiques et programmes régionaux et internationaux devraient être revus en vue de surmonter les lacunes et faire échec au trafic mondial des stupéfiants.

9. **M^{me} Jusu** (Sierra Leone) déclare que des efforts concertés sont nécessaires pour répondre à la menace posée par le trafic de drogue à la sécurité et à la stabilité socioéconomique des pays sortant d'un conflit. En dépit de la crise économique et financière mondiale et de l'impact prolongé de la guerre des rebelles, la Sierra Leone progresse de façon régulière dans sa lutte contre le trafic des stupéfiants, le crime organisé et la corruption. La force conjointe d'interdiction de la drogue, récemment créée, réunit tous les organismes concernés pour coordonner la lutte contre le trafic des stupéfiants.

10. Son Gouvernement a également été l'hôte d'une conférence ministérielle dont les conclusions portent sur la création de groupes spéciaux transnationaux de lutte contre la criminalité organisée et sur les programmes nationaux d'assistance à la Sierra Leone et aux pays voisins. De plus, son pays s'efforce de rendre sa législation nationale conforme à ses engagements internationaux en matière de terrorisme, de trafic de stupéfiants, de corruption et de migrants tout en améliorant le fonctionnement des organes chargés du respect de la loi et les capacités de leurs services de renseignements.

11. Les mesures adoptées pour combattre la corruption comprennent notamment l'arrestation et l'inculpation de hauts fonctionnaires du Gouvernement et d'autres fonctionnaires ainsi que des campagnes de sensibilisation sur la nature de la corruption. Notant qu'une coopération internationale soutenue et une

assistance sont cruciales pour assurer que les fonds accumulés grâce au trafic de drogue ne soient pas utilisés pour promouvoir des activités criminelles, elle se félicite de l'appui fourni par l'UNODC à des projets dans ce domaine et dans d'autres.

12. **M. Ebahi** (Soudan) dit que la communauté internationale et les pays donateurs doivent accorder une aide supplémentaire aux pays en développement pour les aider à faire face aux menaces posées par la criminalité transnationale organisée sous toutes ses formes, en s'attaquant aux causes profondes de ces problèmes, dont la pauvreté est le plus pressant. Il importe également de convenir d'une définition du terrorisme et de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme.

13. Le Soudan fait de grands efforts pour combattre la criminalité transnationale organisée, le blanchiment d'argent, la traite des êtres humains et le trafic d'organes en appliquant les engagements qu'il a pris dans le cadre des instruments régionaux et internationaux, notamment la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et en créant des équipes de luttes contre la criminalité au sein de la section de la police au Ministère de l'intérieur. L'Accord tripartite signé avec le Tchad et la République centrafricaine comprend des mesures conjointes de contrôle des frontières et de prévention de la criminalité. En outre, un accord bilatéral a récemment été signé avec le Soudan du Sud.

14. Les mesures adoptées pour lutter contre l'abus de la drogue et le trafic des stupéfiants comprennent notamment un projet de recherche sur la prévention de la toxicomanie chez les étudiants de 12 universités soudanaises qui a sensibilisé aux dangers de la drogue. En outre, plusieurs dispositifs nationaux ont été créés, notamment un Groupe de lutte contre la drogue dans la police ainsi qu'une Direction générale de lutte contre la drogue au sein du Ministère de l'intérieur.

15. **M. Momen** (Bangladesh) déclare qu'en dépit des difficultés de contrôler les frontières longues et poreuses de son pays, les divers organes nationaux chargés du respect de la loi ne ménagent aucun effort pour capturer les trafiquants de drogue et pour les traduire en justice. Le Bangladesh est partie à plusieurs Conventions internationales relatives au trafic des stupéfiants, et depuis juillet 2011, à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Le Bangladesh échange des informations sur

le trafic des stupéfiants avec les pays de l'Association sud-asiatique de coopération régionale et a fait rapport de ses arrestations et saisies de drogues au Bureau de contrôle des délits liés à la drogue de l'Association.

16. *M. Zelioli (Italie), Vice-Président, prend la présidence.*

17. Le trafic des armes illicites pose un problème sérieux en matière d'ordre public dans son pays du fait que les organismes chargés du respect de la loi qui s'efforcent de se moderniser, sont de dimension modeste et mal équipés. Les tentatives du Gouvernement de récupérer l'argent illégalement transféré à l'étranger—un défi majeur compte tenu de l'implication de plusieurs juridictions—requièrent l'appui de tous les pays, en particulier des États partie à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Le Bangladesh s'efforce également de combattre le blanchiment d'argent et la traite des êtres humains, efforts qui nécessitent également l'appui des organismes internationaux, des partenaires du développement et d'autres États Membres. Finalement, il lance un appel à la communauté des donateurs pour augmenter la part des contributions non affectées destinées à l'UNODC afin de répondre aux difficultés rencontrées par cet organisme alors qu'il ne contrôle même pas 5 % de ses ressources.

18. **M. Shakir** (Maldives) déclare qu'en qualité de petit État insulaire vivant une transition démocratique agitée, son pays est confronté à de nombreux défis en cherchant à institutionnaliser les cadres nécessaires à l'obligation de rendre des comptes, à la transparence et à la primauté du droit comme doctrines fondamentales de la société contemporaine. Son Gouvernement s'efforce de développer sa réponse au trafic de stupéfiants et à la criminalité organisée en renforçant le système judiciaire existant. En vue de corriger les faiblesses du Gouvernement précédent en matière de gouvernance, améliorer la confiance du public, respecter l'obligation de devoir rendre des comptes et décourager à long terme la corruption et autres activités criminelles, le Gouvernement, pour la première fois dans l'histoire du pays, rendra public sur une base hebdomadaire le détail des dépenses de l'État.

19. Son Gouvernement est reconnaissant à l'UNODC d'avoir accepté d'appuyer le rapatriement des Somaliens arrêtés alors qu'ils dérivait dans les eaux territoriales des Maldives, mais les progrès ont été lents à cet égard. En conséquence, son Gouvernement a

lancé un appel à l'UNODC l'invitant à accélérer ce processus.

20. Les Maldives demeurent préoccupées d'avoir été classées dans la catégorie N° 2 de la liste de pays à surveiller figurant dans le rapport sur la traite des personnes (2010) établi par les États-Unis d'Amérique. Bien qu'il ait pris des engagements à cet égard, le Gouvernement souffre de contraintes financières et humaines sévères. Néanmoins, il se prépare à soumettre au Parlement un projet de loi contre la traite d'ici fin 2011 et adoptera un certain nombre de mesures pour remédier à cette situation en collaboration avec les donateurs, notamment la formation du personnel chargé du respect de la loi et de la magistrature dans le domaine la traite des êtres humains associée au renforcement des dispositifs de contrôle des frontières et de la coopération régionale.

21. La lutte contre la traite des êtres humains continue de jouir d'une priorité élevée au sein du Gouvernement. Traiter comme des criminels les victimes de la dépendance à la drogue s'est révélé une solution non viable. C'est pourquoi des efforts globaux ont été entrepris pour réhabiliter et réinsérer les toxicomanes dans la société, sans négliger les mesures à l'égard des dimensions sociales et sanitaires associés à l'usage des drogues. Son Gouvernement intensifie également la lutte contre le trafic des drogues illicites et la criminalité organisée. La communauté internationale doit accorder davantage d'attention aux liens entre trafic des stupéfiants, corruption et autres formes de criminalité organisée. Finalement, son Gouvernement a l'intention d'accéder dans les mois qui viennent à la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée.

22. **M. Bamba** (Côte d'Ivoire) dit que son Gouvernement fonde beaucoup d'espoir sur l'appui et l'assistance de l'UNODC pour renforcer les capacités des systèmes judiciaires, lutter contre les divers trafics et la corruption ainsi que pour prévenir et traiter la toxicomanie. La Côte d'Ivoire constitue un carrefour important en Afrique de l'Ouest, une région qui a connu des crises successivement au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée. Elles ont créé un environnement instable permettant de mouvements de mercenaires et le recrutement de milices, autant d'éléments favorables au trafic des stupéfiants, au banditisme, à la criminalité organisée et même au terrorisme. Le trafic des stupéfiants et leur consommation ont augmenté dans son pays ces dernières années; des milliers de kilos de

drogues ont été saisis et plus de 5 000 personnes ont été déferées entre 2007 et 2010 dans le cadre de la lutte antidrogue.

23. Son Gouvernement a entrepris des actions sur le plan interne tout en renforçant sa coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue d'actions conjointes contre l'insécurité aux frontières et à l'intérieur de ces pays. La Côte d'Ivoire participe également à un projet pilote visant à renforcer les capacités notamment en matière de contrôle aux frontières dans le cadre de la West African Coast Initiative (Initiative de la côte Ouest-africaine). La Côte d'Ivoire participe aux programmes régionaux et multilatéraux de lutte contre le blanchiment d'argent. En outre, des partenariats avec l'UNODC et d'autres organisations ont permis d'appuyer les opérations transfrontalières en Afrique de l'Ouest pour lutter contre la criminalité organisée. Au niveau national, son Gouvernement restaure les prisons et les tribunaux qui ont subi des dégâts lors de la crise postélectorale. En outre, la sécurité sera renforcée aux frontières grâce au redéploiement des forces de l'ordre sur tout l'ensemble du territoire national en vue de prévenir et réprimer le trafic de stupéfiants.

24. **M^{me} Al-Raisy** (Émirats arabes unis) dit que son Gouvernement, convaincu de l'importance de la coopération internationale pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, dit que son pays a ratifié nombre de Conventions internationales pertinentes et leurs protocoles tout en adoptant la législation nationale nécessaire à leur mise en œuvre. Son Gouvernement attache une importance particulière à la lutte contre le terrorisme. La loi relative aux délits terroristes, promulguée conformément à ses engagements internationaux, complète les mesures gouvernementales de lutte contre le blanchiment d'argent. En outre, des comités de lutte contre le terrorisme et le blanchiment ont été créés pour coordonner les efforts des directions chargées de ces deux domaines.

25. Les Émirats arabes unis sont à l'avant-garde des efforts régionaux visant à combattre la traite des êtres humains ainsi qu'en témoignent les initiatives en faveur de la coopération bilatérale qui ont eu pour effet la signature d'accords bilatéraux avec nombre de pays exportateurs de main-d'œuvre. Étant partie au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et comme membre du Groupe d'amis unis contre la traite des êtres humains, son pays a fait des contributions financières au Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes tout en promulguant une législation nationale relative à ce phénomène inhumain. La coopération avec les organismes pertinents des Nations Unies est en bonne voie. Les statistiques, au terme de cinq ans de lutte contre la traite des êtres humains, indiquent que des résultats concrets ont été obtenus.

26. En vue d'affronter les nouveaux phénomènes de la criminalité transnationale suscités par la révolution des technologies de l'information et de la communication, son Gouvernement a promulgué une loi générale sur les crimes faisant appel aux technologies de l'information en tenant compte des expériences des États dans ce domaine. En conclusion, les Émirats arabes unis renouvellent leur appui aux efforts internationaux pour combattre le crime et renforcer la justice pénale.

27. **M. Kleib** (Indonésie) dit que son Gouvernement a pris l'engagement de renforcer ses mesures et de coopérer étroitement avec la communauté internationale pour lutter contre la criminalité en émergence telle que la cybercriminalité, le trafic des biens culturels, le trafic de bois d'œuvre et de la faune ou les méthodes illicites de pêche. La pêche illicite, non déclarée et non réglementée, représente l'une des plus grandes menaces à l'encontre de l'écosystème marin, compromettant la sécurité alimentaire et les économies de nombreux pays. La lutte contre la corruption demeure l'une des grandes priorités de l'Indonésie qui a volontairement participé à divers mécanismes d'évaluation et qui a pris un certain nombre de mesures à cet effet, notamment l'élaboration d'un Programme national d'action contre la corruption qui comprend des mesures préventives, un cadre réglementaire et le recouvrement des avoirs qui repose essentiellement sur la coopération entre États.

28. L'Indonésie s'est résolument engagée à lutter contre la traite des êtres humains, mais une coopération internationale axée sur la prévention, les poursuites et la protection des victimes s'avère également nécessaire. Son Gouvernement s'est révélé actif dans ce domaine non seulement à l'échelon national, mais aussi au niveau régional, par le biais du Processus de

Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée. Son Gouvernement collabore également avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour améliorer la coopération dans la lutte contre la traite des êtres humains en Asie du Sud-Est.

29. Son Gouvernement condamne le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, notant que le terrorisme ne doit pas être assimilé à une religion, à une société ou à un groupe. Le plus grand défi est d'appliquer de façon coordonnée et équilibrée la Stratégie mondiale des Nations Unies de lutte contre le terrorisme. À cet égard, il importe d'assurer la synergie entre la Stratégie mondiale et les initiatives nationales, bilatérales régionales; les racines complexes du terrorisme doivent être appréhendées; l'ordre public doit être assuré de manière à promouvoir la tolérance et la modération dans l'éradication de l'extrémisme tandis que la lutte antiterroriste doit s'inscrire dans le respect de la loi, des droits de l'homme et des principes démocratiques. Son Gouvernement appuie le programme d'assistance technique de l'UNODC.

30. S'agissant du contrôle international des drogues, une coopération renforcée ainsi qu'une approche globale réunissant toutes les parties concernées s'avère nécessaire. Les politiques nationales devraient créer des partenariats avec les secteurs de la santé et de l'éducation en plus des entités chargées du respect de la loi. Un renforcement de la coopération et de la vigilance s'impose pour lutter contre la fabrication et le trafic illicite des drogues, notamment le recours aux femmes et aux enfants comme trafiquants. Son Gouvernement étend l'initiative visant à fournir un autre emploi aux anciens passeurs de drogue ainsi qu'à ceux qui seraient tentés de le devenir. À cet égard, la coopération internationale est cruciale en matière de promotion des meilleures pratiques et d'enseignements à tirer des expériences de programmes alternatifs et de renforcement des capacités.

31. *M. Haniff (Malaisie) reprend la présidence.*

32. **M. Ulibarri** (Costa Rica) dit que les efforts de prévention de la criminalité qui respectent les droits de l'homme et la primauté du droit ont constitué un des éléments les plus importants de la stratégie nationale de sécurité de son Gouvernement. Bien que le Costa Rica soit un pays sûr doté d'une infrastructure institutionnelle solide, il se trouve situé au carrefour des grands centres de production de drogues et du plus

grand marché de drogues, le mettant ainsi en danger de tomber sous la coupe des trafiquants. De fait, les efforts en Amérique centrale de faire échec au trafic de stupéfiants, un fléau qui s'est développé à l'extérieur de pays en développement tels que le Costa Rica, ont imposé au pays une croissance exponentielle des coûts humains et matériels. Le coût de la violence associée à la drogue et au crime dans les pays de la région est exorbitant et absorbe leurs ressources limitées au détriment d'autres secteurs comme la santé ou l'éducation.

33. La communauté internationale, notamment les États qui sont les plus grands consommateurs et des fabricants d'armes, devrait assumer pleinement et sans attendre davantage ses responsabilités à cet égard. Une approche globale de prévention de la violence et de lutte contre la criminalité est indispensable et devrait viser à renforcer les institutions et la primauté du droit. L'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle plus actif dans la coordination de ces efforts tout en élaborant des propositions concrètes, car son rôle de chef de file dans ce domaine s'est avéré fort limité jusqu'à présent, partiellement en raison de ressources insuffisantes, de stratégies inadéquates et d'activités dispersées. Finalement, son Gouvernement appuie la recommandation du Secrétaire général que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et de la justice pénale forment un organe directeur intégré, tout en réclamant un traité sur le commerce des armes à la fois robuste et complet, capable de contrôler efficacement les flux d'armes qui ôtent la vie et qui déclenchent des conflits à travers le monde.

34. **M^{me} Klein Solomon** [Organisation internationale des migrations (OIM)] dit que son organisation a apporté son aide dans la lutte contre la traite des êtres humains en offrant des programmes de coopération technique pour renforcer les capacités des institutions gouvernementales, notamment en fournissant une formation à plus de 600 000 fonctionnaires de l'immigration ainsi qu'un appui technique pour élaborer des politiques antitraite. Son organisation a également aidé plus de 15 000 victimes de la traite au cours des 15 dernières années, en offrant des refuges sûrs, des soins médicaux, une assistance juridique ainsi que les activités pour favoriser le retour et la réintégration. L'OIM continue de participer au Groupe interinstitutions de coopération contre la traite des êtres humains qui pourrait devenir une structure plus active

et plus utile pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes.

35. Bien que les politiques restrictives de migration soient une réponse naturelle au terrorisme, elles ne se sont pas révélées efficaces tout en rendant les migrants encore plus vulnérables et plus susceptibles d'être exploités par des groupements criminels. L'IOM collabore étroitement avec les gouvernements pour mieux contrôler les frontières en vue de faciliter l'immigration légale tout en freinant l'immigration illégale, notamment les initiatives facilitant les voyages transfrontières et en aidant les gouvernements à adopter des politiques d'intégration favorisant la stabilité et la cohésion sociale, car le terrorisme est susceptible de se développer sur un fond d'échecs ou de carences de politiques d'intégration. Ceci est particulièrement vrai à la lumière des législations antiterroristes comportant dans certains pays des dispositions controversées concernant la détention ou la déportation des migrants. Finalement, il importe de continuer à forger des partenariats par-delà les frontières politiques et les secteurs économiques de façon à en faire bénéficier chacun.

La séance est levée à 11 h 30.